

a) Suspensions—1980-1981	25
b) Renvois—1980-1981	4
c) Suspensions—1982-1983	19
d) Renvois—1982-1983	13
e) Suspensions—du 1 ^{er} avril 1983 au 1 ^{er} juin 1984	21
f) Renvois—du 1 ^{er} avril 1983 au 1 ^{er} juin 1984	10

La loi canadienne sur les droits de la personne interdit la divulgation de renseignements à caractère personnel sans l'autorisation écrite de la personne visée.

L'ACDI—LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À DES ORGANISMES

Question n° 242—M. Elzinga:

1. L'ACDI a-t-elle accordé des subventions ou des fonds a) à la Coalition pour le désarmement nucléaire, b) au Edmonton Peace Council, c) au Edmonton Learner Centre et, le cas échéant, de quel montant?

2. Ces organismes ont-ils été subventionnés ou financés par d'autres ministères?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): On m'informe comme suit:

1. a) Non. b) Non. c) Les contributions suivantes ont été faites au programme général du Edmonton Learner Centre:

1974-1975	\$20,000
1975-1976	\$24,000
1976-1977	\$21,500
1977-1978	\$19,300
1978-1979	\$9,000
1979-1980	\$23,695
1980-1981	\$33,256
1981-1982	\$37,318
1982-1983	\$50,650

2. Le ministère des Affaires extérieures, \$1,200 pour la conférence en mars 1982 de la Coalition pour le désarmement nucléaire.

L'ÉNERGIE TIRÉE DE RESSOURCES RENOUVELABLES

Question n° 428—M. Howie:

Au cours de l'année financière 1983-1984, le gouvernement a-t-il consacré des dépenses à l'énergie tirée de ressources renouvelables et, si oui, combien a-t-il a) dépensé au total, b) consacré à la recherche et au développement (i) par le gouvernement (ii) par des agences autres que le gouvernement?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): On m'informe comme suit:

Ministère				
a)	Énergie, Mines et Ressources		\$ 7,595,000	(est.)
	Pêches et Océans		284,000	(est.)
	Société canadienne d'hypothèques et de logement		100,000	(est.)
	Environnement		5,427,000	(est.)
	Agriculture		632,654	
	Conseil national de recherches		24,548,000	
b)	Énergie, Mines et Ressources	(i)	\$ 594,000	(est.) (ii) \$ 6,960,000 (est.)
	Pêches et Océans		212,000	(est.)
	Société canadienne d'hypothèques et de logement		—	100,000 (est.)
	Environnement		591,000	4,836,000

Questions au Feuilleton

Agriculture	—	632,653
Conseil national de recherches	7,364,000	17,184,000

LE FOYER «THE PINES» DE KENORA (ONTARIO)

Question n° 433—M. Reid (Kenora-Rainy River):

1. Le ministère du Solliciteur général a-t-il signé un contrat pour une maison de transition pour détenus avec The Pines, de Kenora (Ont.) et, le cas échéant, quand?

2. Le ministère a-t-il convenu a) de verser un certain montant par occupant à The Pines et, le cas échéant, combien, b) de garantir un certain nombre d'occupants et, le cas échéant, combien?

3. Le ministère a-t-il avancé à The Pines des fonds en sus du montant mentionné en 2 et a-t-il versé d'autres avances de fonds à cet établissement?

4. Entre le 8 octobre 1982 et le 31 août 1983, combien a-t-on versé à The Pines?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

1. Le SCC a renouvelé son contrat avec le foyer «The Pines» le 1^{er} avril 1983 pour une période d'un an.

2. a) Le SCC verse à ce centre résidentiel communautaire (CRC) un taux de \$42.37 par jour et par détenu sous responsabilité fédérale. b) Le SCC garantit l'utilisation d'au moins six places par jour pour lesquelles il paie.

3. Le conseil d'administration de «The Pines» a contracté une dette d'environ \$15,000 qui vient s'ajouter aux coûts prévus de déménagement du camp et qui est nécessaire pour permettre la construction d'une nouvelle route et l'installation d'un nouveau système septique conformément aux normes provinciales. Cette dette est constituée d'un prêt de \$12,000 par le SCC et d'un prêt de \$3,000 accordé par le ministère des Services correctionnels de l'Ontario. Pour recouvrer ces sommes, on retiendra 15 p. 100 des mensualités versées au CRC, jusqu'à ce que la dette soit entièrement remboursée. Aucune autre avance n'a été versée.

4. Entre le 5 octobre 1982 et le 31 août 1983, le foyer «The Pines» a fourni au SCC un total de \$64,798.14 en services. Cependant, le SCC a retenu 15 p. 100 de ce montant afin de recouvrer les \$12,000 d'avance qu'il avait versés.

LES MEMBRES DES FORCES ARMÉES À LA RETRAITE QUI TOUCHENT UNE PENSION

Question n° 666—M. Knowles:

1. Le 14 février 1984, combien a) de membres des Forces armées à la retraite, b) de veuves de membres des Forces armées ou de membres des Forces armées à la retraite touchaient une pension mensuelle, y compris leur pension de base et tout supplément, dont le montant se situait dans les tranches suivantes, soit (i) moins de \$20 (ii) de \$20 à \$29.99 (iii) \$30 à \$39.99 (iv) \$40 à \$49.99 (v) \$50 à \$59.99 (vi) \$60 à \$69.99 (vii) \$70 à \$79.99 (viii) \$80 à \$89.99 (ix) \$90 à \$99.99 (x) \$100 à \$149.99 (xi) \$150 à \$199.99 (xii) \$200 à \$249.99 (xiii) \$250 à \$299.99 (xiv) \$300 à \$399.99 (xv) \$400 à \$499.99 (xvi) \$500 à \$599.99 (xvii) \$600 à \$699.99 (xviii) \$700 à \$799.99 (xix) \$800 à \$899.99 (xx) \$900 à \$999.99 (xxi) \$1,000 à \$1,499.99 (xxii) \$1,500 ou plus?

2. Combien de membres des Forces armées à la retraite et de veuves de membres des Forces armées ou de membres des Forces armées à la retraite habitent présentement chaque province?

3. A combien d'orphelins de membres des Forces armées paie-t-on une pension et quel en est le montant moyen?